

COMMUNE  
DE  
Wattignies la victoire  
1 rue Carnot  
59680

DEPARTEMENT DU NORD  
\_\_\_\_\_  
ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES SUR HELPE  
\_\_\_\_\_

Téléphone : 03.27.67.82.16  
e-Mail : mairie@wattignieslavictoire.fr

**Compte rendu Réunion**  
Du Conseil Municipal  
Du 25 MAI 2020 à 20h00  
*Convocation du 18 mai 2020*

**Présents** : Morane BERLEMONT, Jean-Pierre BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Pascal CARLIER, Adrien DERUE, Alain DERUE, Nathalie HANCART, Evelyne LEDIEU, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

**Absent (es) non excusés (es)** :-----

**Absent (es) excusés (es)** :-----

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Michel Blyau, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Morane Berlemont a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Renée LESPINASSE, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **onze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs : Alain DERUE, Jérémie TONDEUR

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

## 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....         | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 11 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....                      | 1  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....                                       | 10 |
| f. Majorité absolue <sup>1</sup> .....  | 6  |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Vincent QUEVALLIER  | 10                          | dix               |

## 2.5. Proclamation de l'élection du maire

Vincent QUEVALLIER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

## 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Vincent QUEVALLIER élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **trois** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **trois** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 3.1. Élection du premier adjoint

#### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....         | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 11 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....                      | 1  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....                                       | 10 |
| f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....  | 6  |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Adrien DERUE   | 01                          | Un                |
| Alain DERUE  | 09                          | Neuf              |

#### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Alain DERUE a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

### **3.2. Élection du deuxième adjoint**

#### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 01  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 10  
f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 6

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| LESPINASSE RENEE   | 07                          | Sept              |
| TONDEUR JEREMIE  | 03                          | Trois             |

#### **3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

RENEE LESPINASSE a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

### **4.2. Élection du troisième adjoint**

#### **4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 01  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 10  
f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 6

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| CARLIER PASCAL   | 01                          | Un                |
| DERUE ADRIEN   | 01                          | Un                |
| TONDEUR JEREMIE  | 08                          | Huit              |

#### **4.2.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

JEREMIE TONDEUR a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

## **5. Questions diverses**

-----